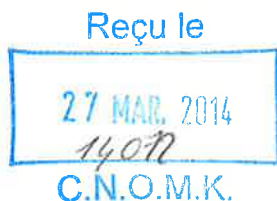


DIRECTION COMMERCIALE,
MARKETING et COMMUNICATION
4, rue Gaillon – 75002 PARIS

HT/SLH – Tél. : 01 42 66 77 31



Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes
Monsieur Jean-Paul DAVID
Président
120-122 rue Réaumur
75002 PARIS

Paris, le 25 mars 2014

Vos réf. : Jur/JPD/MG/n°01/2014.03.20

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre courrier du 20 mars qui nous a été transmis par notre direction générale.

Nous regrettons que le film publicitaire auquel vous faites référence ait pu être perçu de façon négative. Il n'a jamais été dans nos intentions de stigmatiser une profession que d'ailleurs nous connaissons bien et au sein de laquelle nous comptons de très nombreux clients.

Notre objectif était, par une mise en scène que nous voulions humoristique et dénuée de tout esprit critique, la mise en avant de la principale caractéristique de notre carte de paiement « avance santé ». Son utilisation permet en effet au patient, qui disposera de 30 jours pour effectuer les démarches nécessaires, d'éviter toute avance de trésorerie entre le règlement des honoraires et le remboursement de sa complémentaire santé. Afin de renforcer l'argument nous avons choisi le cas d'un patient qui se trouvait devoir régler les honoraires de 5 séances en une seule fois, sans pour autant en préciser le montant.

Toutefois, souhaitant avant tout préserver les relations de confiance que nous entretenons avec la profession que vous représentez, nous avons mis fin dès le 17 mars à la diffusion du message incriminé sur les écrans publicitaires des chaînes hertziennes ainsi que sur les réseaux sociaux, et le 18 mars sur les chaînes du câble qui avaient besoin d'une journée supplémentaire pour effectuer la déprogrammation.

Nous restons à l'écoute de vos observations et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Henri Travert
Directeur Commercial,
Marketing et Communication